



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°05-2018-124

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2018

# Sommaire

## **Direction des moyens et de la coordination des politiques publiques**

05-2018-08-07-001 - AP délégation signature du Colonel Damien Demetz Cdt le  
Groupement Gendarmerie I05 pour procéder à l'immobilisation provisoire véhicules et à la  
mise en fourrière dans le cadre des dispositions de l'article L325-1-21 du code de la route  
(2 pages)

Page 3

Direction des moyens et de la coordination des politiques  
publiques

05-2018-08-07-001

AP délégation signature du Colonel Damien Demetz Cdt le  
Groupement Gendarmerie I05 pour procéder à  
l'immobilisation provisoire véhicules et à la mise en  
fourrière dans le cadre des dispositions de l'article  
L325-1-21 du code de la route



## PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture  
Pôle juridique

### Arrêté

**Objet : Délégation de signature à Monsieur le colonel Damien DEMETZ, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Alpes, pour procéder à l'immobilisation provisoire des véhicules et à la mise en fourrière, dans le cadre des dispositions de l'article L.325-1-2 du code de la route.**

**La préfète des Hautes-Alpes  
Chevalier de l'ordre national de la légion d'honneur**

- VU le code de la route et notamment son article L.325-1-2 ;
- VU le code de sécurité intérieure;
- VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 11° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- 8705 7102 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU le décret du 15 novembre 2017 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de préfète des Hautes-Alpes ;
- VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 28 mars 2011 ;
- VU l'ordre de mutation n° 006478 GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SD du 24 janvier 2017, nommant Monsieur le colonel Damien DEMETZ, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Alpes à GAP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Damien DEMETZ, colonel, commandant le groupement de gendarmerie à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation et de mise en fourrière à titre provisoire des véhicules susceptibles de confiscation dans le cadre des dispositions de l'article L.325-1-2 du code de la route.

... / ...

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Damien DEMETZ, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Alpes, cette délégation de signature sera exercée par le lieutenant-colonel Florian VILLALONGA, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale 05, ou le chef d'escadron Michel OLLAGNON, officier adjoint de police judiciaire du groupement de gendarmerie départementale 05, ou le capitaine Laurent ZANETTO, commandant l'escadron départemental de sécurité routière des Hautes-Alpes ou la capitaine Bérengère MARTINOT, chef du centre d'opérations et de renseignement du groupement de gendarmerie départementale 05, ou le lieutenant Sébastien BOURON, commandant la brigade départementale de renseignements et d'informations judiciaires des Hautes-Alpes.


**ARTICLE 2 :**

Un compte-rendu trimestriel sera adressé par le colonel, commandant le groupement, à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Alpes, le directeur des services du cabinet de la préfète des Hautes-Alpes, et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Alpes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

La Préfète,



Cécile BIGOT-DEKEYZER

**07 AOUT 2018**